



Confédération Nationale du Logement  
34000 MONTPELLIER  
TEL : 04.67.60.60.13  
e-mail : [cnl.34@sfr.fr](mailto:cnl.34@sfr.fr)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La CNL prend acte du rapport de la MIILOS sur ACM, l'Office Public de l'Habitat de la communauté d'agglomération de Montpellier.

Elle note que la MIILOS reprend de manière précise les critiques sur le fonctionnement de la commission d'attribution de l'Office formulées par la CNL depuis son intégration à la commission en 2008.

Ces critiques ont notamment fait l'objet d'un courrier envoyé à la direction d'ACM, et remis en main propre à tous les administrateurs, en avril 2009.

Par ce courrier, la CNL faisait part de ses constatations : « En tant que nouveau membre de cette commission, nous constatons que sa souveraineté est une fiction ». « L'équité dans la prise de décision suppose que nous puissions situer une candidature déterminée socialement par rapport aux autres candidats de même profil, notamment sur le plan de l'ancienneté de la demande ». Ce qui n'est pas le cas.

Pour sortir de ce fonctionnement contraire à l'équité, la CNL rappelait l'existence de « la Mission d'étude sur la promotion de l'égalité de traitement dans l'accès au logement social dans l'Hérault, piloté par Lacsé pour la Préfecture de l'Hérault. Cette mission, sur la base d'une étude menée auprès de 2 bailleurs sociaux du département avait mis en évidence l'opacité des procédures d'attribution dû à « un sur investissement notoire de la dimension relationnelle et donc de la subjectivité ».

Nous rappelions également que cette étude, montrait qu'il existe « un écart significatif entre le taux des demandes et celui des attributions pour les ménages aux patronymes maghrébins, et que ces mêmes ménages sont confrontés à « une inaccessibilité quasi totale du parc le plus attractif ».

Nous invitons la direction d'ACM à s'inscrire dans la dynamique de ce groupe de travail pour déterminer des modifications des procédures d'attribution en vue de les rendre plus conformes au principe d'égalité

Sur l'ensemble de ces points, la CNL n'a reçu à ce jour aucune réponse.

Les mêmes propositions ont été formulées lors du dernier CA en date du 22 octobre. Au vu du silence de la direction comme du CA d'ACM, nous supposons que l'Office n'entend pas apporter de modification à ses pratiques en matière d'attribution.